L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX : rue de Chartres No 73, entre les rues Bienville et Conti. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 NOVEMBRE 1865

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI MATIN, 17 NOVEMBRE.

La Presse de la Nlle-Orléans.

Convention adoptée le 20 novembre 1865.

Les soussignés, propriétaires de la Presse de la Nlle-Orléans, conviennent d'adopter un tarif uniforme d'annonces.

TARIF D'ANNONCES :

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Un carré..	$[illegible] net.	$[illegible] net.	$[illegible] net	$[illegible] net	$[illegible] net
Deux "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	125 "
Trois "	[illegible]	[illegible]	70 "	110 "	175 "
Quatre "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	140 "	[illegible]
Cinq "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	170 "	[illegible]
Six "	[illegible]	[illegible]	120 "	[illegible]	[illegible]
Sept "	[illegible]	105 "	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Huit "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Neuf "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	460 "
Dix "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	500 "
Onze "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	540 "
Douze "	[illegible]	[illegible]	210 "	[illegible]	580 "
Treize "	[illegible]	[illegible]	[illegible]	410 "	[illegible]
Quatorze "	[illegible]	175 "	[illegible]	420 "	[illegible]
Quinze "	[illegible]	[illegible]	240 "	450 "	700 "
Trente "	[illegible]	280 "	460 "	780 "	1200 "

Les annonces au mois, théâtres, tous les deux jours, paieront les deux tiers des taux ci-dessus.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $30 le carré par mois.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré, pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte dont il sera convenu avec elles ; pourvu que, dans aucun cas, cet escompte ne dépasse 30 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion. Néanmoins, les annonceurs auront sur ces réclames le même escompte que sur leurs annonces.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

G. F. WEISSE & Co., *Abeille de la N. O.*
A. M. HOLBROOK, *Picayune* "
J. O. NIXON, *Crescent.* "
Wm H. C. KING & Co., *Times* "
EDWIN L. JEWELL, *Southern Star.*

☞ Les dames peuvent s'assurer que les sonnettes qui se vendent au No 36 de la rue du Camp sont d'excellente qualité et coûtent moins cher que dans aucun autre magasin de la ville.

Pour la liste des arrivages et des départs celle des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les avis du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

FEUILLETON.

Pour le feuilleton, voir la deuxième page.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par E. Guillotte—10 heures, au coin des rues Dauphine et Dumaine, le fonds d'une grocerie avec un loyer avantageux.

Par S. Turpin—à son magasin d'encan, vins, sherry, whisky, genièvre de Hollande, huile d'olive, encre etc.

Par D. R. Murphy—à son magasin d'encan, tabac à chiquer de la Virginie.

Par E. Roger & Co—à 3 heures, à la Presse Vicksburg, 146 balles de coton partiellement avarié.

Par J. F. Boisseau—à dix heures, à la résidence No 160, rue Melpomène, entre St Charles et Carondelet, de magnifiques meubles.

Par G. de Féjest—à dix heures, au No 271 rue Royale, un bahut, de l'argenterie et du plaqué, montre en or, beaux fusils à deux coups, cristaux et porcelaine.

Par S. Guimault—à son magasin d'encan, meubles, vitrines, tapis, etc. En un excellent piano.

Par Hoffman & Marks—au No 38 de la rue de Chartres, marchandises sèches, lingerie, toile d'emballage, solaries, rubans, etc.

Par G. Léonard—à son magasin d'encan, montres à double boîtier, marchandises sèches et couvertures.

La reconstruction de l'Union.

Les républicains noirs ayant triomphé dans toutes les élections qui viennent d'avoir lieu au Nord, et se trouvant par le fait maîtres de la situation grâce à la majorité qu'ils auront dans les deux Chambres, il convient de rechercher quelles sont leurs intentions en ce qui concerne la reconstruction de l'Union. On sait que ce parti, à l'exception de la faction radicale de l'école Sumner, n'a obtenu la victoire dans les élections qu'en prétendant renoncer à la doctrine du suffrage universel, et en déclarant se rallier à la politique de reconstruction du président Johnson. Mais les démocrates assurent de leur côté qu'eux seuls sont les véritables soutiens de cette politique, et, s'il y avait accord à ce sujet, il n'y aurait rien de plus facile que de la faire triompher dans le Congrès. Malheureusement, il n'en est pas ainsi et il est peut-être difficile en ce moment, de dire si M. Johnson lui-même a des idées bien arrêtées en ce qui concerne l'admission des représentants du Sud.

On lui a attribué cette doctrine que les Etats ne pouvant être séparés légalement de l'Union devaient être considérés comme n'en étant jamais sortis, que la rébellion n'avait été que le fait d'individus ou de coalitions d'individus, suivant les termes employés par M. Lincoln, mais que les Etats eux-mêmes n'avaient jamais été en rébellion. En prenant cette théorie pour point de départ on arrive à cette conclusion forcée que ni le pouvoir exécutif ni le Congrès ne peuvent s'opposer à l'admission de représentants loyaux élus suivant les formes voulues dans les Etats du Sud.

L'admission de ces représentants est un droit constitutionnel qui appartient à la Louisiane aussi bien qu'au Massachusetts, et la majorité qui l'enfreindrait violerait le pacte fondamental et briserait à son tour l'Union rétablie par le triomphe des armes fédérales et par la restauration de la paix dans toute l'étendue du territoire. Il découle logiquement que la majorité ne peut pas plus refuser cette admission qu'imposer des conditions à son consentement. Qu'aurait dit, en effet, la minorité républicaine, il y a une douzaine d'années, si la majorité démocratique eût voulu imposer aux Etats de la Nouvelle-Angleterre l'introduction de l'esclavage chez eux comme condition à l'admission de leurs représentants au Congrès? Elle eût qualifié cette prétention de monstrueuse, et avec juste raison. C'est pourtant ce que veulent faire aujourd'hui les républicains noirs, en abusant de la majorité que les circonstances leur ont donnée.

Tandis que les démocrates se déclarent prêts à appuyer la politique attribuée au Président et qui serait l'admission pure, simple et immédiate des envoyés du Sud, les républicains noirs ne veulent consentir à cette admission qu'à certaines conditions, et ils persistent à soutenir que le Président est d'accord avec eux sur ces conditions. Voici en quels termes le New-York *Times*, qui est l'organe avoué de la fraction modérée du parti et qui passe pour recevoir les inspirations du secrétaire Seward, expose les différences qui séparent les démocrates de ceux qui, selon lui, soutiennent la véritable politique de M. Johnson :

Le président Johnson n'est pas en faveur de l'admission immédiate des représentants du Sud au Congrès sans certaines conditions préalables, et ces conditions font autant partie de sa politique que l'admission elle-même. Aucun homme ni aucun parti ne peut appuyer sa politique sans appuyer aussi les conditions sur lesquelles elle repose. Le Président a proclamé à plusieurs reprises aux Etats du Sud qu'il ne peut favoriser leur admission à moins :

1o—Que non seulement ils rappellent les ordonnances de sécession, mais encore qu'ils les déclarent nulles et de nul effet ;

2o—Que non seulement ils abolissent l'esclavage dans les limites de leurs Etats, mais encore qu'ils ratifient l'amendement constitutionnel par lequel il est pour toujours prohibé sur le sol et dans la juridiction des Etats-Unis ;

3o—Qu'ils répudient les dettes confédérées et d'Etat, encourues dans la tentative pour renverser le gouvernement national ; et

4o—Qu'ils garantissent aux esclaves affranchis dans les tribunaux civils un *status* comme témoins ou comme parties aux procès, qui leur assure, sur un pied égal avec tous les autres citoyens, la jouissance pleine et entière de leurs droits comme hommes libres.

Le Président Johnson considère chacune de ces conditions comme absolument essentielles, en ce qui le concerne, à l'admission des représentants du Sud au Congrès. Les démocrates ne pensent pas ainsi. Ils les passent sous silence ou les condamnent. Jamais dans leurs discours ou dans leurs journaux ils n'insistent sur la nécessité de ces conditions, ou n'appuient le Président pour qu'il les exige. Au contraire ils demandent une [illegible] intervention à sa politique en prétendant qu'il est en faveur de l'admission immédiate et sans condition des Etats du Sud, et ils dénoncent les républicains, et par conséquent dénoncent aussi le Président, parce qu'ils insistent à cette admission et exigent des conditions quelconques. Or les républicains appuient cette politique précisément comme le Président la présente. Ils regardent ces conditions comme en faisant partie essentiellement et comme absolument nécessaires au succès du plan général, et ils y attachent une plus d'importance que ne le fait le Président lui-même.

Les faits qui se sont passés dernièrement semblent donner raison au *Times*, car nous avons vu l'administration insister pour la répudiation de la dette de guerre confédérée et pour les autres conditions indiquées ci-dessus. Cependant, il n'est pas bien démontré pour nous que le président Johnson ait à cet égard un parti pris aussi prononcé que le *Times* le donne à entendre. Il est naturel qu'il s'efforce d'amener les Etats à adopter les mesures en question, afin de satisfaire aux exigences des républicains, mais il ne s'ensuit pas forcément qu'il consente à donner lui-même un démenti à sa doctrine favorite sur l'intégrité de l'Union, lorsque le moment sera venu de se prononcer définitivement sur l'admission ou le rejet des Etats du Sud.

Il y a d'ailleurs une autre [illegible] conditions principales. Si les républicains noirs de la nuance modérée restent fidèles au programme à l'aide duquel ils ont triomphé dans les élections, la question du suffrage des nègres ne sera pas un obstacle à l'admission des représentants du Sud au Congrès. Malheureusement, nous n'avons aucune garantie qu'il en sera ainsi, et le passé de ce parti ne nous inspire que fort peu de confiance dans ses promesses. Si le président reste ferme et est soutenu jusqu'au bout par son cabinet il pourra peut-être mener à bien ses plans de reconstruction : mais, comme dit un proverbe oriental, « il y a loin de la coupe aux lèvres » et jamais il n'a été si difficile de lire dans l'avenir.

TARIF D'ANNONCES.

Nous publions en tête de notre première colonne le tarif uniforme d'annonces que vient d'adopter la presse quotidienne de la Nouvelle-Orléans. Les taux, loin d'être augmentés, sont réduits dans certains cas, malgré la cherté constante des matériaux et le prix fort élevé de la composition. Le seul but que se sont proposé les propriétaires de journaux a été de fixer une échelle de prix commune à tous.

ROULAISON.—La roulaison a commencé chez quelques uns des rares planteurs qui feront du sucre cette année, et le rendement est satisfaisant. Ainsi, sur l'habitation Longuevue, de notre excellent ami Numa Vivès, cinquante arpents de *chicots* ont rendu cinquante boucauts, résultat qui donne de belles espérances pour le rapport de plant.—Sur l'habitation Fernandez, le rendement est dans les mêmes proportions, si nous sommes bien renseigné. (*La Boussole*)

MILICE.—Le colonel Louis Bush, nommé colonel de milice pour la paroisse Lafourche, par le gouverneur Wells, vient de donner l'autorisation au capitaine S. T. Grisamore de former une compagnie de volontaires dans ce district. Nous avons tout lieu de croire que tous les jeunes gens s'enrôleront dans cette compagnie plutôt que de servir dans les rangs de la milice. (*Sentinelle de Thibodaux.*)

RELATION AVEC LE BRESIL.

Nous avons annoncé sommairement la présentation de M. D'Azambuja, ministre du Brésil, à la chambre de commerce de New-York.

M. D'Azambuja a commencé par adresser à la chambre de commerce des expressions de sympathie mutuelle entre le Brésil et les Etats-Unis, et des vœux pour le rapprochement de plus en plus étroit des deux pays par le développement des intérêts commerciaux. Puis, il a fait allusion à la guerre qui existe entre le Brésil et le Paraguay, et il a conclu par les paroles suivantes, relatives à la nouvelle ligne de steamer :

« J'attends beaucoup de la réciprocité des rapports établis par la vapeur entre les deux pays, pour développer leur commerce mutuel. La nouvelle ligne *Etats-Unis et Brésil* inaugurée le 30 septembre dernier, encouragera sans doute et multipliera leurs échanges en les dispensant d'avoir recours aux lignes européennes. Les efforts des chambres de New York et de Rio Janeiro contribueront à la prompte réalisation de l'objet désiré. Veuillez, M. le président, et messieurs les membres de la chambre de commerce de New-York, accepter mes remerciements pour l'accueil bienveillant que j'ai reçu auprès de vous ; j'en ferai part à mon gouvernement, comme d'une nouvelle preuve des sentiments de votre corporation, et du peuple des Etats-Unis envers le Brésil. »

Après ce discours, qui a été chaleureusement applaudi M. Fletcher a signalé le progrès des idées d'émancipation au Brésil. Il a entendu traiter ce sujet dans les cercles les plus éminents du pays, et il a vu dans la bibliothèque de l'empereur le livre de M. J. S. Gurney sur l'abolition.

La chambre de commerce a ordonné l'impression des discours de M. d'Azambuja et Fletcher dans le rapport annuel de ses opérations.

HAYTI.—Nous lisons dans un journal de New York.

On avait annoncé à tort que le Cap Haïtien s'était rendu aux troupes de Geffrard. L'insurrection se perpétue à Haïti. Par le brick *Port au Prince*, arrivé hier à New York, nous apprenons que Salnave occupait encore le Cap le 18 octobre, et que rien ne faisait prévoir un changement dans la situation. Les insurgés se sont emparés d'un autre steamer appartenant à Geffrard : celui-ci, nous ignorons pourquoi, reste aux Gonaïves dans une inaction qui prête à la malice de ses ennemis. Il compte sur le *Galathée* dont M. Romain, son agent aux Etats-Unis, presse l'armement, et qu'on destine au bombardement du Cap.

A St Domingue, tout est tranquille sous l'administration du général Cabral.

CODES ET LOIS DE LA LOUISIANE.—Nous appelons l'attention du public et en particulier des avocats et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire sur l'annonce de MM. Bloomfield & Steel, publiée dans nos colonnes. Cette importante maison de librairie va publier prochainement une édition uniforme des lois de cet Etat et du territoire d'Orléans de 1804 à 1861, inclusivement. Cette édition qui en sera ajoutée sera préparée et révisée par Henry J. Leovy, membre érudit du barreau de la Nouvelle Orléans et contiendra de nombreuses améliorations nécessaires à l'intelligence des lois.

Parmi les additions, dont on trouvera l'énumération dans l'annonce, nous signalerons celle des lois des Etats Unis concernant la Louisiane et celle des traités qui intéressent cet Etat.

En vertu d'une loi de la Législature, les éditions des lois de l'Etat, publiées par Bloomfield & Steele, sont admises comme texte authentique dans toutes les cours de l'Etat. Les anciennes éditions étant épuisées, celle qui sera bientôt mise en vente est appelée à rendre un grand service à tous ceux qui ont besoin de consulter la législation existante ou d'y avoir recours.

COLLEGE DE SPRING HILL.—Le Collège de Spring Hill, sous la direction des Rév. P. Jésuites, est une des maisons d'éducation les plus florissantes et les plus populaires du Sud. Situé au sommet de la colline dont il porte le nom, à environ sept milles de Mobile, dans une région salubre et pittoresque, ce collège, environné de bois admirables, est pour la jeunesse studieuse qui y est réunie une retraite charmante en même temps qu'une asile contre de funestes entraînements. La présidence a été confiée au Rév. L. Curioz qui partira de la Nouvelle-Orléans, le 30 de ce mois, avec les enfants qu'on voudra bien lui confier. Les professeurs sont tous des hommes de mérite qui se sont voués depuis longtemps à l'enseignement.

FRANCE.

Nous extrayons ce qui suit de la correspondance du *Courrier des Etats Unis* :

Il y a eu ces jours ci plusieurs conseils des ministres à St Cloud. Le préfet de police y a été mandé et il a dû y faire connaître la situation de la capitale au point de vue de la salubrité d'après l'ensemble du dernier rapport du conseil supérieur de santé. Naturellement rien n'a transpiré de la délibération, mais le bruit court ce soir que l'on serait décidé à ne pas publier le bulletin de choléra, l'épidémie ne présentant pas de caractère assez grave pour motiver une constatation officielle et périodique.—L'aggravation qui s'est produite en raison des circonstances particulières du dimanche et du lundi (où le vin nouveau a pu jouer son rôle) ne s'est pas maintenue. On calcule que, dans tout le département, il n'y a guère qu'un décès pour six mille individus, et que la moyenne des cas mortels n'a pas dépassé 120 par jour pour une population de près de 2 millions d'habitants ; mais si l'on ne croit pas utile de faire connaître journellement le chiffre des victimes, au moins serait-il opportun d'indiquer la raison de cette abstention et de faire savoir par voie administrative à quel degré les inquiétudes de la population peuvent être exagérées et ce qu'il y a de puéril dans la prostration d'un assez grand nombre d'esprits, ainsi que dans certaines émigrations précipitées.

Des instructions seront envoyées sous peu à tous nos agents à l'étranger en conséquence du rapport publié il y a quelques jours par le *Moniteur* sur la question sanitaire. Je crois savoir que le ministre des affaires étrangères est allé communiquer ce matin ces instructions à l'Empereur à Saint Cloud. Au reste, l'initiative prise dans cette circonstance par le gouvernement français a été accueillie avec une légitime sympathie par les autres gouvernements européens ; c'est à Constantinople que sera le siège de la commission sanitaire internationale.

Tout le monde sait qu'il y a peu de temps la comtesse de Paris est accouchée d'une fille. La reine Marie Amélie était là, et, d'après ce que me raconte une personne arrivant de Twickenham, la noble femme qui porte avec tant de dignité le poids de ses quatre-vingt trois années et de ses malheurs,—qu'on ne compte plus,—attirait tous les regards et tous les respects.—Quand on lui annonça que l'enfant qui venait de naître était une arrière petite fille, elle répondit :—« Je l'aimerai de toute mon âme, mais j'aurais été heureuse d'embrasser un petit fils d'Orléans ! » Ne trouvez vous pas qu'il y a dans ce regret naturel de l'aïeule exilée quelque chose d'attendrissant, toute opinion politique à part ?

On se rappelle la fameuse discussion grammaticale entre Figaro et le docteur Bartholo. Un procès du même genre va être porté, à Gênes, devant la justice. On nous annonce pour la semaine prochaine, dit le *Movimento*, un procès curieux devant notre tribunal d'arrondissement.

Il s'agit d'un monsieur venant de Voltri à Gênes par le chemin-de-fer, et qui, en arrivant à la gare, ne présenta pas son billet, et, au lieu de payer le prix du trajet, prétendit qu'on devait le lui payer, se fondant sur les mots mêmes imprimés sur tous les billets : « Si l'on ne présente pas le billet à l'arrivée, on exigera (*si esigerà*) le prix de la course entière. » Or ce monsieur n'a pas présenté le billet, il a donc le droit d'exiger la course. C'est un caprice, mais il trouve un appui dans la grammaire, et plusieurs avocats éminents ont avancé qu'on pouvait soutenir la question, quand ce ne serait que pour donner une leçon de langue italienne à qui l'ignore. M. Baroni (c'est ainsi que s'appelle le voyageur) a pour défenseurs MM. les avocats Maurizio et Morro, la société des chemins-de-fer, MM. les avocats Orsini et Cavassola.

Le nouveau volume de vers de Victor Hugo paraît décidément, non le 23 octobre, mais le mercredi 25. On a quelque fois mal cité le titre, ce qui pourrait faire mal comprendre le livre. Ce recueil n'est pas intitulé : *Chansons des Rues et des Bois*, mais bien : *les Chansons des Rues et des Bois*, c'est-à-dire pour parler exactement, ce que chantent les rues et les bois. Il ne s'agit donc pas ici, bien entendu, de chansons avec couplets et refrains sur des airs connus ou à faire. Seulement, l'ode est plus familière, la mélodie plus gaie ; la vive stance de quatre vers va, vante et court comme avec des ailes ; le large clavier si divers du maître, au lieu de la note grave et haute de Juvénal ou de Dante, nous donne à plaisir cette fois la note légère et libre d'Horace et d'Anacréon.

L'engagement de Mme Ristori pour l'Amérique est signé. C'est l'agence Verger qui a conclu cette affaire pour le compte de l'impresario Grau, de New-York. Mme Ristori devra se trouver avec sa troupe dans cette dernière ville le 10 septembre 1866.

Nouvelles du Nord
PAR L'OUEST.

Nous avons reçu par le vapeur Lady Gay des journaux de St Louis du 11 et nous trouvons les dépêches additionnelles qui suivent :

Nouvelles de Nashville.

Nashville, Tenn., 9 novembre.—La chambre a eu une discussion très vive ce soir sur un bill pour payer une prime de $100 aux veuves et aux orphelins des soldats unionistes décédés. Une motion pour déposer le bill sur la table a échoué, les Copperheads, comme de coutume, votent contre la mesure.

Rencontre du général Brownlow avec deux soldats rebelles.

La dépêche suivante appartient spécialement au Missouri *Democrat*. Elle est, à cause de cela, très sujette à caution :

Nashville, 9 novembre.—Le général Brownlow a eu hier une entrevue avec deux soldats rebelles à Franklin. L'un avait demandé l'aumône à Mme Brownlow parce qu'il s'était battu pour la Confédération. Ayant obtenu la réponse qu'elle ne voulait rien lui donner justement à cause de cela il se mit en colère et lui adressa des malédictions. Quand le général fut informé de cette scène, il se mit à la recherche de l'auteur de l'offense et le trouva avec un autre soldat rebelle qui fit cause commune avec lui. Le général les fouetta tous deux vertement.

Tragédie—Mort d'un blanc et d'un nègre.

Lawrence, 9 novembre—Kansas—Une terrible tragédie a eu lieu à Dutch Henry's Crossing, comté de Franklin, mardi. Un mormon nommé Wm Stroup était en difficulté avec un nègre qui allait ramasser du maïs venu sur son terrain. Le nègre avait appelé trois ou quatre de ses amis de couleur et insistait sur le droit qu'il avait de ramasser le maïs. Stroup vint avec son fils, tous deux ayant un fusil, et ordonna aux nègres de se retirer. Le jeune Stroup tira sur le nègre qui réclamait le maïs, et lui fit une blessure grave. Le nègre alors lui rendit son coup de fusil et tua le jeune homme. Stroup père tira à son tour et tua le nègre.

Le shérif de Franklin est à la poursuite de Stroup.

Autres détails sur les derniers moments de Wirz.

SA SENTENCE—SON ATTITUDE.

Bruit de tentative d'empoisonnement par sa femme.

ENTREVUE DE SON AVOCAT AVEC LE PRESIDENT.

Washington, 9 nov—M. Shade, avocat de Wirz a eu aujourd'hui une autre longue entrevue avec le Président. La demande de commutation était fondée sur le mauvais état de la santé du prisonnier, qui ne lui permettrait pas de vivre longtemps, et sur la blessure de son bras qui s'était rouverte. S'il était conduit à l'échafaud maintenant, a ajouté l'avocat, vraisemblablement il faudrait l'y porter évanoui.

Le Président après avoir écouté ce que M. Shade avait à dire a répondu : « Nous ferons pour lui ce que nous pourrons. »

New-York, 9 nov—M. Shade a montré au Président six *affidavit* donnés par des prisonniers unionistes, contre la déposition d'un témoin qui se dit être un petit-fils de Lafayette, assurant que ce n'était qu'un juif de New-York comme il y en a tant. Ce témoin avait déclaré que Wirz avait, de sang-froid, tué un prisonnier unioniste.

Les blessures de Wirz exigent les soins d'un chirurgien. Il dort peu. Il n'éprouve aucun ressentiment contre le Président et la cour martiale, mais il lui est impossible de ne pas en avoir contre les témoins.

Il a mis de côté ses romans allemands et s'occupe de ses intérêts religieux. Il se plaint de l'injustice du gouvernement qui ne lui a pas donné le temps de faire entendre 14 témoins importants.

Il nie hautement qu'il ait été un employé du chemin de fer en Suisse et qu'il ait été renvoyé pour raison de malversation. Il n'y avait pas de chemin de fer en opération à l'époque où il quitta la Suisse. Il a reçu plusieurs lettres de toutes les parties de son pays ; les unes exprimaient de la sympathie pour lui, les autres le dénonçaient.

Parmi ces lettres, il en est une de New York qui considère Wirz comme le plus grand criminel du monde, qui l'engage vivement à se préparer à mourir et cite des passages de l'Ecriture propres à le consoler.

Wirz a répondu à l'auteur que sa lettre était un specimen fort rare d'impudence et de présomption et a conclu par ces mots de l'Ecriture sainte : « Ne juge pas pour ne pas être jugé. » Il nie qu'il y ait eu défaut d'affection entre lui et sa femme.

Washington, 10 nov—L'exécution de Wirz qui a eu lieu ce matin, à 10 1/2 heures, présente peu d'intérêt et n'a été précédée par aucun incident remarquable.

Le prisonnier a sommeillé presque toute la nuit et a reçu son conseiller spirituel à 5 heures du matin. Après avoir fait un léger repas, il a passé presque toute la matinée à écrire des lettres. La dernière écrite par lui contient des remerciements pour son avocat ; il le prie de faire ce qu'il pourra pour sa famille. Il a aussi fait un autographe pour un chercheur de curiosités, et a ajouté à sa signature le grade qu'il occupait dans l'armée rebelle.

Il a eu une courte entrevue avec le capitaine Winder, détenu dans la même prison, et qui est le fils du général rebelle Winder, chargé de la garde des prisons rebelles.

A 10 heures quelques minutes, le prisonnier, accompagné de deux prêtres et d'un peloton de soldats, a paru dans la cour de la prison, en robe de coton noir. Ses lèvres étaient fermées, sa figure animée et souriante et il semblait avoir une pleine possession de lui-même car il conversait tout bas avec ses conseillers religieux. Son bras blessé était soutenu par une écharpe. Il est monté à l'échafaud d'un pas ferme et s'est placé lui-même sur la trappe. En regardant sa robe noire, il a dit au père Boyle qu'elle serait bientôt changée en un drap blanc.

Il a fallu quelques minutes pour attacher ses bras et pendant tout ce temps il a montré beaucoup de calme. Il a déclaré au major Russell, le maréchal-prévôt, qu'il ne désirait faire aucune remarque. Le major s'est apitoyé sur sa situation et lui a dit qu'il ne faisait qu'obéir à des ordres en faisant procéder à son exécution. Wirz a répondu qu'il savait qu'il obéissait à des ordres donnés—qu'il était, lui aussi, un soldat et qu'il était pendu pour avoir obéi à des ordres.

Il a dit à ses assistants spirituels qui lui demandaient de faire une confession, qu'il n'en avait pas à faire et qu'il mourait innocent.

Le major Russell a lu alors l'acte d'accusation en vertu duquel il était condamné et l'approbation de la sentence par le président. Pendant la lecture, Wirz secouait la tête et souriait.

Aussitôt après la lecture de la sentence, sa figure a été couverte d'un capuchon noir, et un détective militaire a tiré le verrou de la trappe qui est tombée en laissant Wirz suspendu dans l'air. La vertèbre de son cou a été luxée par la secousse, et l'agonie a été courte bien qu'il y ait eu contorsion de membres pendant quelques minutes.

Vingt minutes après, son corps a été détaché et déposé dans l'hôpital de la prison où l'on a procédé à la visite usuelle.

Le conseil de Wirz était encore avec le président tâchant d'obtenir un sursis, quand le condamné était déjà pendu.

Le président, néanmoins, avait trouvé toutes les raisons insuffisantes et quand l'avocat sortit de la Maison Blanche il apprit dans la rue la nouvelle de l'exécution.

On a assuré aujourd'hui qu'une tentative d'empoisonnement avait été faite par la femme de Wirz, qu'elle avait essayé de le soustraire ainsi à la pendaison. Dans sa dernière entrevue avec lui, elle l'embrassa, comme c'est son habitude quand elle le quittait, et au même temps déposa dans sa bouche une très petite fiole contenant de l'arsenic. L'acte fut promptement découvert par le général Baker qui était présent. Il saisit Wirz à la gorge et le força à rejeter la fiole. Cet incident a été tenu secret pendant quelque temps, parce qu'on voulait découvrir celui qui avait fourni le poison à la femme de Wirz. Le général Baker raconte lui-même les détails de cet incident qui semble ne laisser aucun doute sur sa réalité.

Washington, 10 nov—A 10 heures 20 minutes, le capitaine Wirz est venu de sa cellule dans la prison du Vieux Capitole, où un échafaud avait été dressé à douze pieds de distance du sol. La garde se composait d'un régiment de la Pennsylvanie et de trois détachements de vétérans, sous les ordres du capitaine Walbridge, surintendant militaire de la prison.

Il y avait plusieurs centaines de spectateurs dans l'enceinte, sans compter les militaires ; des permissions spéciales avaient été délivrées.

Après la lecture de l'ordre d'exécution, Wirz a parlé avec fermeté et calme aux personnes qui étaient sur la plateforme, et il avait une contenance facile. Son visage était souriant. « Je suis innocent, a-t-il dit à ses assistants spirituels, mais, puisqu'il me faut mourir, je puis mourir comme un homme. J'espère dans l'autre vie. Je n'ai plus rien à dire. »

Il n'a rien perdu de sa fermeté pendant qu'on lui passait la corde autour du cou, et son calme ne l'a pas quitté un instant.

Obsessions pour faire impliquer Davis.

M. Shade dit qu'il a reçu hier soir la visite de plusieurs personnes qui lui ont déclaré, de la part présumablement d'un membre du cabinet, que si Wirz voulait reconnaître que Jeff. Davis n'était pas étranger aux atrocités d'Andersonville, il y aurait, en sa faveur, commutation de sentence. Bien que M. Shade n'ajoutât pas beaucoup de foi à ces rapports, il considéra cependant qu'il était de son devoir d'en informer le prisonnier à la dernière entrevue qu'il aurait avec lui. C'est ce qu'il a fait. Wirz a répondu sans hésiter : « M. Shade, vous savez que je vous ai toujours dit que je ne connaissais rien de Jefferson Davis. Il n'avait aucun rapport avec moi pour rien de ce qui concernait l'affaire d'Andersonville et quand même je saurais qu'il s'en est mêlé, je ne voudrais pas pour me sauver la vie commettre un acte de trahison envers lui ni envers qui que ce soit. »

Dernière lettre de Wirz

La lettre suivante a été écrite par Wirz avant de monter sur l'échafaud :

Prison du Vieux capitole, 10 nov. 1865.

M Shade,—C'est sans doute pour la dernière fois que je m'adresse à vous. Je répète ce que je vous ai dit si souvent : acceptez mes remerciements, mes sincères remerciements pour tout ce que vous avez fait pour moi. Que Dieu vous récompense quand je ne puis le faire. J'ai cependant encore quelque chose à vous demander et j'ai la confiance que vous ne repousserez pas ma dernière requête. Soyez, je vous en prie, l'ami de ma pauvre famille, ma chère femme et mes enfants. La guerre, la cruelle guerre, m'a tout enlevé et aujourd'hui ma femme et mes enfants sont réduits à la mendicité. Ma vie est demandée comme une expiation. Je veux bien la donner et j'espère que plus tard on portera sur moi un jugement différent de celui d'aujourd'hui. Si quelqu'un devait fournir des secours à ma famille, c'est le peuple du Sud pour lequel j'ai tout sacrifié. Je sais que vous m'excuserez de la liberté que je prends de vous adresser cette requête. Adieu, mon cher monsieur, que Dieu vous bénisse.

Avec reconnaissance, votre

H. WIRZ.

Un duel.

Alexandria, Virginie, 10 nov—Une rencontre a eu lieu aujourd'hui, près du Clay Hotel, entre [illegible] Etats-Unis. Le major Dixon a reçu dans son côté une balle qui a perforé les boyaux. On regarde sa mort comme certaine et rapide. Le docteur Madden s'est rendu lui-même aux autorités civiles.

Un vol de 240,000 piastres.

Chicago, 9 nov.—Le messager de l'American Express, pendant qu'il délivrait quelques paquets à l'encoignure Clark et Lake, a laissé voler une des trois valises qu'il avait dans son wagon de remise. Cette valise contenait $40,000. Un paquet contenant $200,000 appartenant au gouvernement a été volé aussi. On présume que le conducteur du wagon est un des coupables et il a été arrêté avec une autre personne suspecte.

Le Président et la Caroline du Nord.

Washington, 10.—Aujourd'hui les membres de la convention de la Caroline du Nord se sont rendus chez le président pour lui présenter certains actes de cette assemblée. Le président a répondu :

Je reçois avec plaisir une copie du procès verbal de la convention de la Caroline du Nord ; et j'éprouve le même esprit de conciliation et de cordialité dont cette assemblée est animée. Elle a fait beaucoup pour restaurer l'Etat dans ses relations naturelles. Mais il reste quelque chose à faire pour rendre cette restauration immédiatement utile. Une acceptation pure et simple de l'amendement constitutionnel qui abolit l'esclavage dans tous les Etats par la Législature de l'Etat de la Caroline du Nord est suivant moi, très importante pour l'heureuse restauration tant désirée.

Sans répondre d'une manière spéciale aux questions que vous m'avez proposées, il suffit de dire que mon action dépend des événements et que M. Holden sera de nouveau chargé de continuer l'exercice de ses fonctions comme gouverneur provisoire jusqu'à ce qu'il en soit relevé par un ordre spécial.

Un Rapport de la Jamaïque.

New-York, 10 nov.—Une dépêche de Washington dit que le *Jamaica Standard* du 16 oct publie un rapport officiel du général anglais Nelson, qui commande à Morant Bay, lequel document dit que tout insurgé est pendu à l'instant même où il est pris, et que la canonnière de Sa Majesté ayant ouvert le feu sur une agglomération de 800 femmes et enfants, ils ont été dispersés par l'éclat des bombes. On attend avec impatience le bruit que fera cette brutalité dans la presse anglaise.

LES CANARDS DU HERALD.—Le *Times* de New-York dément les canards imaginés par le *Herald* pour faire monter l'emprunt mexicain ; La nouvelle donnée par un journal de New-York portant que le département de la guerre avait suspendu la vente des chevaux, des fourgons et autre matériel de guerre et de transport est entièrement controuvée. Il faut ranger dans la même catégorie de fantaisie les bruits d'après lesquels le département de la marine aurait donné l'ordre à tous les bâtiments de la flotte de se tenir prêts à prendre la mer et aux navires cuirassés ceci de se rassembler dans la rade de Hampton, sous prétexte d'éventualités de guerre.

Nous regrettons que, par un malentendu, un avis convoquant la Société Espagnole aux funérailles de Mr. Léon Roulé n'ait point paru dans nos colonnes hier matin.

OPERATEURS POUR MACHINES A COUDRE.—On demande quatre bonnes ouvrières pour mettre en opération des machines à coudre de Singer et en même temps trente bonnes couturières pour faufiler les étoffes. On donnera de très hauts gages. S'adresser à M. L. W. Lyons & Co, encoignure Commune et St Charles. On acceptera aussi des ouvriers tailleurs.

REPRISE D'AFFAIRES.—La raison sociale J H Ashbridge & Nephew ayant été dissoute par limitation, M. J H Ashbridge donne avis au public qu'il a repris les affaires à son ancien bureau, rue de la Commune No 150, en connexion avec la maison de J H Ashbridge & Co, qui continuera à s'occuper d'opérations sur les fonds américains. Voyez l'annonce.

VINS, VERMOUTH—J. & J. Tardos, 49, Vieille Levée, viennent de recevoir par les derniers arrivages de Bordeaux, diverses marques de vins en barriques et en caisses et du vermouth. Voir l'annonce.

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE DE MEURTRE.—On se souvient que dans le mois de juillet dernier un horrible drame eut lieu dans la ville de Carrollton : Mme Werner et sa belle-fille, Lena Zeelly, furent assassinées à coups de hache ; Agnes Werner, sa fille, âgée de cinq à six ans, fut si grièvement blessée qu'on désespéra d'abord de la sauver, mais grâce à des soins assidus elle revint à la vie.

La police arrêta Wm Ross, George Rogers et John Harrison. Le grand jury trouva lieu à les poursuivre pour le meurtre de Mme Werner et celui de Lena. Ils ont été jugés, mercredi, devant la Cour du Deuxième District judiciaire que préside le juge Carroll et qui siège à Carrollton. L'affaire a été soumise au jury sur le premier chef d'accusation, à neuf heures et demie et le verdict n'a été rendu qu'à onze heures. Ross a été déclaré coupable. Les juges ont étendu la peine de mort ; ils ont prononcé l'acquittement de Rogers. En l'absence de preuves contre Harrison, celui-ci a été relâché aussitôt que le tribunal eut entendu les dépositions.

On croit que l'avocat-général a l'intention d'appeler sous peu le second chef d'accusation (le meurtre de Lena).—Rogers et Ross sont en prison.

HOMICIDE.—Mercredi soir, Frank Brennan a été tué, au "Pittsburg House," près le marché Ste-Marie, par Michael Connors. Il était dans le café et l'assaillant, du comptoir, l'avait appelé. Il a reçu un coup de pied à la tête et a rendu le dernier soupir presque instantanément.

Connors a pris la fuite. La police ne l'a point encore découvert.

Brennan demeurait chez Connors. Il avait insulté Mme Connors si grossièrement que quand celle-ci en parla dans la maison, Connors en fut exaspéré ; il le chercha de suite et, en le voyant, lui porta le coup dont il est mort.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR.—John Woodry, juge de paix de la paroisse Madison. J. K. Goodrain, recorder de la paroisse Lafourche, en remplacement de E. E. Le Blanc, démissionnaire.

COUR PREVOTALE.—Augustus Carter, accusé de vol au préjudice d'un soldat des Etats-Unis, a été renvoyé de la plainte.

Michael Ward, contre qui la même accusation était portée, a été mis en liberté.

Charles Reynolds, soldat du 74e d'infanterie de couleur, a été condamné à deux mois de prison pour tentative de vol.

NOMINATIONS PAR LE SURVEYOR DU PORT—Nous devons à l'obligeance de M. Jules Cassard, député surveyor du port de la Nouvelle-Orléans, la liste suivante de nominations faites récemment dans son bureau :

Inspecteurs.

Octave Besançon, C. N. Fasey, Louis Anderson, Alex Field, Jules Dosset, Léon Fazende, Victor Fortier.

Officiers de rivière.

J. M. Mattas, G. Farragut, J. Labatt, Chas M. Moore, Aristide J. De Blanc, P. O'Conner, W. M. Geddes, A. Vallas.

Inspecteur d'esquifs—Wm Vosse

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 novembre 1865.

Arrivé hier, 75 bœufs du Texas et 35 cochons.

Vendu : 2 bœufs de l'Ouest, 194 bœufs du Texas, 36 veaux d'un an, 86 cochons, 44 moutons, 38 veaux et 2 vaches à lait.

A vendre : 46 bœufs de l'Ouest, 684 bœufs du Texas, 336 veaux d'un an, 300 cochons, 836 moutons, 285 veaux et 35 vaches à lait.

PRIX

Bœuf de l'Ouest, choix, par liv. net ... 13 à 14
Bœuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net ... [illegible]
Bœuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net ... [illegible]
Bœuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net ... [illegible]
Bœufs de choix du Texas, par tête ... [illegible]
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête ... [illegible]
Bœufs du Texas, 2me qualité, par tête ... [illegible]
Bœufs du Texas, 3me qualité, par tête ... [illegible]
Cochons, de l'Ouest par liv. ... [illegible]
[illegible]
Moutons, par tête ... [illegible]
Moutons créoles, par tête ... [illegible]
[illegible]
Veaux, par tête ... [illegible]
Veaux, par tête ... [illegible]

ATTENTION

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente de 146 balles de coton légèrement avariées dans le voyage de Galveston à ce port, à bord de la goélette S. Welch, qui se fera aujourd'hui, à deux heures de l'après midi à la Presse Vicksburg, 1er District, par MM. E. Roger & Co, encanteurs. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

☞ M. J. F. Boisseau, encanteur, fait une vente de meubles, ce matin, à dix heures, à la résidence No 160 de la rue Melpomène, entre les rues St-Charles et Carondelet.

☞ GROCERIE.—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, René Guillotte, encanteur, vendra au coin des rues Dauphine et Dumaine, le contenu de la susdite Grocerie qui est assortie en marchandises générales, un grand choix de Vins et Liqueurs. Le tout sera adjugé en bloc et si non vendu, sera immédiatement vendu en lots au gré des acheteurs—Voir aux avis.

FOIRE.

La Société des Enfants de Marie est prise en ce moment, sous les auspices du Rév. M. Turgis, aumônier de l'ex 10e régiment de la Louisiane, une foire au profit des veuves et des enfants des soldats tués pendant la guerre dans nos rangs. La foire s'ouvrira le 5 décembre, dans la Loge de la Parfaite Union, des Remparts entre Dumaine et St-Philippe. On recevra avec reconnaissance les offrandes qui pourront être adressées à la Société.

MEDICAMENTS SPECIAUX,

Pour la guérison rapide et infaillible des maladies secrètes ; traitement facile à suivre en secret, même en voyage.

Injection et liqueur.
Sirop dépuratif.

E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

SIROP PECTORAL.

Avec un seul flacon de ce sirop, la toux la plus opiniâtre est arrêtée.

E. BATTIER, pharmacien, encoignure Dauphine et St-Pierre.

DEMANDE D'EMPLOI.

Un [illegible] demande un emploi de TENEUR DE LIVRES ou comme PROFESSEUR en ville ou à la campagne. S'adresser au bureau du journal à M. R.

17 nov—1

Devant partir le 24 novembre.

POUR VERA CRUZ—Le clipper [illegible] COSTANCE, [illegible] S'adresser à GOLDSBOROUGH & LESPARRE, [illegible]

Avis de Société.

[illegible] BURKE, RUE CARONDELET, [illegible] VICTOR J. POWELL. Nouvelle-Orléans, 16 novembre 1865.

Avis.

[illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Visite navale dans les ports étrangers.

BRUITS DE CHANGEMENT DANS LE CABINET.

Un sergent d'[illegible] mis en liberté.

Transfert du bureau de circulation à New-York.

Restitution d'argent pour du coton confisqué.

Précautions contre l'huile de pétrole.

Réponse de Porter à Banks.

Pardon accordé à un faux monnayeur.

Le Président mécontent du Sud.

Le Sud apprécie peu la magnanimité de l'Exécutif.

But pacifique des mouvements de la flotte.

Commentaires sur le discours d'Auburn.

Le Sénat de Francfort opposé à l'Autriche.

Accident sur la voie ferrée de New-York à Washington.

Tranquillité du Canada.

Le mouvement des Feniens tourné en dérision.

Epizootie en Europe.

Prohibition de toute importation de bestiaux aux Etats-Unis.

Progrès de la mortalité parmi les affranchis

PROMENADE MILITAIRE AU SUD ET AU MEXIQUE.

Force de police dans l'Alabama.

Approbation du président Johnson.

Marché de New York.

Pas de changement pour l'or ni pour le coton.

Nouvelles du port Haytien,

Le général Salnave a été tué.

Nouvelles de la Jamaïque.

Amnistie offerte aux Rebelles

Accusation de vol contre le général Baker.

New York, 16 novembre—Une dépêche de Washington au *Herald* dit que le secrétaire de la marine a décidé qu'une partie considérable du surplus de nos forces navales sera envoyée dans les eaux étrangères pour y visiter les principaux ports de commerce du monde, si le Congrès veut faire pour cela les allocations nécessaires.

Washington, 16.—Chancey M. Depew a été nommé ministre au Japon.

MM. Winter, Dobson et Gee sont les seuls prisonniers de marque dans la prison du vieux capitole.

New York, 16.—Le *World* parle de changement dans le cabinet.

Aucun changement n'aura probablement lieu avant la réunion du Congrès.

La contrebande est active sur les frontières du Canada.

Washington, 16.—M. Fuller qui prit le nom de sénateur Norton pour obtenir une forte somme d'argent, appartenant au comité républicain a été relâché du vieux Capitole, sans forme de procès.

L'hon. Freeman Clark, contrôleur de la circulation, recommandera le transfert du Bureau de circulation national à New York, et le secrétaire McCulloch renouvellera probablement sa recommandation à ce sujet.

Hier le gouvernement a restitué le premier argent provenant des ventes de coton conquis à Alexandrie, aux réclamants qui étaient de loyaux citoyens, bien qu'ils l'eussent abandonné au commencement de la guerre. Il y a un grand nombre de cas semblables.

Le délai pour recevoir les offres pour le service de la malle du Sud a expiré hier. Les concessions auront effet à partir du 1er janvier.

Washington, 16 nov—Le secrétaire du Trésor a lancé une circulaire avertissant les collecteurs que lorsque des demandes seront faites pour entreposer du pétrole les postulants devront envoyer un document pour montrer que l'entrepôt, en cas d'incendie, ne mettra en danger ni la vie ni les biens des habitants du voisinage.

Le gouverneur Parsons est parti hier pour retourner chez lui en emportant 280 pardons pour des Alabamiens.

L'amiral Porter publiera bientôt une réponse aux assertions du général Banks sur la conduite de la marine dans l'expédition de la Rivière Rouge.

New York, 16.—Une dépêche de Washington au *Times* dit qu'Antonio Ross, qui avait été convaincu aux assises de la Cour des Etats-Unis de New-York, de faux en matière de circulation de papier-monnaie, et condamné à 10 ans, a été pardonné.

Une dépêche de la *Tribune* dit que le président a été hier importuné plus qu'à l'ordinaire par de fâcheux reconstructionnistes. Il a remarqué qu'il avait essayé de tout à l'égard du Sud, qu'il l'avait comblé de pardons et de bontés, mais que d'après de récents événements il avait commencé à voir que le Sud était incapable d'apprécier sa magnanimité.

Washington, 16.—Les navires qui ont été envoyés dans différentes stations étrangères ou américaines ont à renouveler seulement notre politique navale suivie avant la guerre et ce mouvement n'indique aucune vue belliqueuse.

New York, 16—Des ouvriers sont à draguer la rivière du Nord à la recherche du corps du collecteur King. On suppose qu'il avait mis dans ses poches 25 livres de plomb avant de sauter par dessus bord.

New York, 16—Une correspondance de Londres au Manchester *Guardian* dit que malgré le discours de M. Seward à Auburn, on croit généralement que le président et son cabinet n'ont nulle intention de renoncer à la controverse concernant les réclamations de l'Alabama.

Le Sénat de Francfort a réitéré son refus d'obtempérer aux demandes de l'Autriche.

Le *Morning Post* de Londres dit que le discours de Gladstone est un engagement à approuver cordialement le bill de la réforme.

Newark, N. Jersey, 16.—Le train du matin de New-York à Washington a déraillé ici par la négligence du conducteur. W. L. Gordon, propriétaire du Willard's Hotel, a été tué sur le coup, et trois autres passagers ont reçu des lésions mortelles.

Toronto, 16—Il n'y a aucune alarme ici à l'occasion du bruit qu'on fait à propos des Féniens. Il est possible, cependant, qu'on commence à faire des préparatifs sur la frontière. Les autorités prennent des précautions. Toute cette affaire est tournée, du reste, en dérision par le public.

Washington, 16—Le ministre Day à St Pétersbourg conseille de prohiber l'importation des bestiaux dans les Etats-Unis, tant que durera l'épizootie qui sévit partout en Europe.

Les officiers du bureau des affranchis dans la Caroline du Nord disent dans leur rapport que la mortalité parmi les affranchis a augmenté et que la fièvre intermittente a prévalu à un degré alarmant.

New-York, 16.—Une lettre de Washington au *Commercial* dit que quelques-uns de nos plus braves militaires vont entreprendre une tournée dans le Sud. On donne à entendre, sous quelque secret, qu'ils pourront aller jusqu'au Mexique pour aider les républicains à chasser les Français.

Washington, 16—Le président Johnson a approuvé les mesures prises dans l'Alabama pour l'organisation d'une force de police afin de seconder l'autorité civile.

New York, 16 P. M.—Le marché au coton a été plus ferme à la clôture. [illegible] pour le middling.

Le blé n'a pas varié. Le maïs un peu plus ferme. [illegible]

L'or a été à 147 1/8.

New-York, [illegible]—Il y avait une grande [illegible] 1,200 balles. [illegible]

New-York, 16—Le vapeur *Morning Star*, de Kingston, Jamaïque, [illegible] est arrivé.

Le major général J. O'Conner avait pris le [illegible]

Le général Salnave, le chef rebelle, a été tué au Cap Haïtien par un boulet du Bulldog. Ce navire, après un engagement qui avait eu plein succès, s'est échoué et a été abandonné et détruit.

La rébellion semble être arrivée à son terme.

[illegible] le régime de la loi martiale.

Chicago, 16—[illegible] Le blé est tombé et les prix ont baissé de 2 c. Le maïs a baissé de 3 c. et l'avoine a baissé de 1 c.

Washington, 16—Le général L. C. Baker, chef des détectives du département de la guerre a été mis en accusation pour avoir fait emprisonner illégalement M. Cobb et avoir volé à ce dernier une somme de $400 en billets du Trésor.

Louisville, 16, minuit—Les nouvelles de l'Est jusqu'à cette heure, sont dépourvues d'importance.

Autres dépêches à la presse associée.

Cincinnati, 15 nov—Une dépêche de Springfield, Illinois, datée du 14, à la *Gazette*, dit que la décision des juges Davis et Treat, dans l'affaire des Etats-Unis contre 1,000 balles de coton réclamées par des personnes de la Nlle-Orléans, de Cincinnati et du Havre, a été rendue et qu'elle rejette toutes les réclamations en se fondant sur l'incapacité des réclamants à faire des achats dans les districts insurgés.

Leavenworth, 15 nov—Un grand meeting à propos de chemins de fer a été tenu hier. Le sénateur Lane a parlé. Le meeting a passé des résolutions pour la construction du chemin de fer de Leavenworth, Lawrence et Galveston et pour la construction immédiate d'un pont sur l'Arkansas à l'endroit le plus praticable.

Washington, 15 nov—Le fort Richmond, dans le port de New-York, s'appellera désormais le fort Wadsworth.

Tout le corps des payeurs sera renvoyé du service ou sera transféré dans l'armée régulière d'ici au 1er janvier.

Le département du génie a commencé à reconstruire l'arsenal national de Harper's Ferry.

Tous les détectives militaires de ce département ont été renvoyés hier.

La cour martiale présidée par Farragut est toujours occupée du procès du Com. Craven.

Le président a informé le général Longstreet que comme il appartenait à l'ancienne armée, il considérerait en temps opportun l'affaire de son pardon. Il a seulement pardonné à trois ou quatre militaires qui ont été gradués à West-Point, et ne s'étaient pas dans l'armée quand la guerre a commencé.

New-York, 14 nov.—1354 balles de coton capturées à Mobile ont été vendues à l'encan à 48 3/4 et 49 pour le [illegible] middling, le middling a rapporté 48 1/4 à 49 c.—58 balles de Sea Island, pour lesquelles on n'avait offert que 50 c., ont été retirées.

Washington, 15 nov.—Le bruit court de nouveau qu'il y aura bientôt une déclaration présidentielle proclamant la paix et la restauration des Etats du Sud dans l'Union.

New York 15 novembre—La barque Meridian, venant de Marseille, a été détenue à la quarantaine. Le choléra était à Marseille, mais il n'y avait pas eu de cas à bord du Meridian.

New York 16 novembre—Le coton est languissant, lourd et en baisse. Whisky à 56 cts. Le sucre est calme à 14 3/4.

Le change sterling est à 108 3/4 et l'or à 147 1/8.

Washington, 15 novembre—Le Président a nommé le général John A. Logan, ministre et S. A. Browning du Tennessee, secrétaire de la légation au Mexique.

Robert Johnson, fils du Président, remplace M. Browning comme secrétaire du Président.

Toronto 15 novembre—Une commission doit être accréditée par le gouvernement impérial pour ouvrir des relations commerciales avec les Indes Occidentales, le Brésil, le Mexique et d'autres marchés étrangers.

Halifax 15 novembre—Le vapeur Greyhound, expédié de Nassau pour Halifax, s'est perdu [illegible] lundi dans la nuit. Les passagers [illegible] ont été sauvés.

New-York, 15 nov.—La *Persia* apporte les nouvelles suivantes.

Le vapeur *Caledonia* est arrivé de New-York à Liverpool.

La Bourse de Paris est fermée à 68 10 pour les rentes.

Londres, 3 nov—Le ministère anglais a donné sa démission.

Les préliminaires d'un traité de commerce entre l'Angleterre et l'Autriche ont été conclus.

Les autres nouvelles étrangères n'ont pas d'importance.

Vicksburg, 15 nov.—Le Magnolia a passé descendant le fleuve à 5 h P. M., et l'Olive Branch, faisant une course opposée, a passé à 5 h, P. M.

Le fleuve est dans le statu quo.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 16 novembre.

Nous n'avons d'amélioration à constater dans les produits de l'ouest qui trouvent peu d'acheteurs, bien que la quantité en ait augmenté. [illegible] Il y a eu [illegible] demande de coton et les ventes ont atteint le chiffre de 3500 balles à une hausse de 1 à 1 cent ; le marché a, néanmoins, été fort irrégulier. Les nouvelles publiées ce matin, par la presse, étaient plus favorables que les dépêches particulières d'hier. La demande est due en partie à ce qu'il est plus facile d'expédier du coton à New York, à ce que les taux du fret ont beaucoup baissé, enfin à ce que le change est plus ferme. Les dépêches du soir, d'après lesquelles du coton capturé à Mobile avait été vendu, à New York, le 14, à 49 1/2 à 49 le middling, 56 3/4 à 58 (erreur évidente dans les deux chiffres) et 50 cents le middling—ont été publiées après que toutes les transactions eurent eu lieu.

L'or a été vendu, ce matin, à l'ouverture, à 149 1/4, 149 1/2, 149 3/4 et 150 ; il a fermé languissant à 149 3/4 contre 149 3/4 à 150 hier soir. La demande a été limitée et à une heure avancée, il était difficile de trouver des acheteurs, à moins que ce ne fût au-dessous de 149 3/4. Les ventes embrassent $3000 à 149 1/4, $5000 et $10,000 à 149 1/2, $10,000 à 149 3/4 ; des lots de $15,000, $25,000 et une forte somme à 149 3/4, $5000, $5000, $15,000, $20,000 à 150. Quelques petits lots ont changé de mains à 150. L'argent a été un peu recherché et les demi-piastres américaines se sont vendues à 146 1/2 à 147. Les courtiers donnent 145 à 146 des petites sommes apportées sur leurs comptoirs.

Il ne s'est pas opéré de changement important dans le change étranger. Les ventes de sterling embrassent 10,000 à 12,000 livres au taux de 155, 157 1/2 et 158, 11,000 à 157 1/2 à 158, 2000 à 157 1/4, 3000 à 158. Il y avait généralement plus de vendeurs. On a offert 159, [illegible]—Il s'est vendu 35,000 francs à 3 61 1/2 et 3 61 1/4 et 100,000 de primes [illegible] Le sterling peut être coté à 154 à 158 ; [illegible] change commercial sur France 3.62 1/2 à 3 62 1/2—Les banquiers exigent 159 1/2 le sterling et 3 55 les francs.

Le change américain a maintenu sa fermeté à cause de la faible quantité sur place. Les banques et les courtiers ont tiré sur New York à 1/2 pour cent de prime, [illegible] une traite de banque, de $70,000 a passé à 1/4.

Il a été vendu 12 actions de la Compagnie du Gaz à $153 50, ce qui est une nouvelle hausse ; 100 de la banque des Citoyens à $109 50, ce qui est une hausse, 40 de la Banque de l'Etat de la Louisiane à $15, c'est-à-dire 25 de plus qu'à la dernière vente ; hier soir, 20 actions de la banque du Canal à $50. Il y a eu d'autres transactions ; [illegible] Bons consolidés de la ville ont été vendus à 86 et 85 1/2—coupon de janvier ; 6 émissions en faveur de chemins de fer, avec le coupon de mai, à 72. Hier soir, 7 émissions en faveur de chemins de fer à 73 ; [illegible] billets de ville.

Les billets de banque ont trouvé plus d'acheteurs. Les ventes comprennent $30,000 de la banque de la Louisiane, [illegible] $10,000 à 42 cents, [illegible] $500 à 42 ; $600 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 64, $4,000 à 65 et $4,000 à 66 ; [illegible] billets de la banque de l'Union à 80 1/2 à 82 1/2—Nous cotons maintenant les billets de la banque de la Louisiane à 39 à 42 cents à la piastre, ceux de la banque des Marchands à 61 à 64 ; ceux de la banque de l'Etat de la Louisiane à 64 à 67 ; ceux de la banque de la Nlle-Orléans à 70 à 72 1/2 ; ceux de la banque de [illegible] à 80 à 82 ; ceux de la banque de l'Union à 80 à 82 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 16 novembre.

COTON—Les deux derniers jours ont été meilleurs, ce matin, à l'ouverture du marché, grâce à la publication de dépêches de New York, lesquelles sont moins décourageantes que quelques télégrammes privés arrivés hier et qui cotaient à 2 et 3 cts au dessous les chiffres télégraphiques aux presses. La demande a été meilleure et suivie par une baisse matérielle dans le fret sur steamship pour N York et par une amélioration survenue dans le marché du change. Sous ces influences favorables, la demande a été assez animée, et bien que les prétentions des détenteurs eussent toujours plus de fermeté, et malgré les plaintes des acheteurs qui prétendaient ne pouvoir remplir leurs ordres à moins de prix au dessous de leurs limites, les ventes ont fini par s'élever à un peu plus de 3500 balles [illegible] pour le good ordinary (contre 45 à 47 hier), 49 à 51 pour le middling (contre 48 à 49) et 53 à 54 pour le middling (contre [illegible] 53). Le good ordinary et le strict good ordinary s'est vendu comparativement à 47, à 47 1/2, [illegible] le low middling et le strict low middling à 49, 50 et 52 [illegible] et une fine de middling à 55. Presque toutes les affaires avaient été faites avant la publication de certaines dépêches annonçant qu'aujourd'hui à New York le marché était calme à 50 cts. [illegible] et que le middling [illegible] coté à 50 cts.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept 1865 ... balles [illegible]
Reçu aujourd'hui [illegible]
[illegible]
Exporté aujourd'hui [illegible]
Stock en mains ce soir [illegible] 128077

SUCRE ET MELASSE—Les arrivages d'hier ont embrassé 18 boucauts de sucre [illegible]

TABAC—Il s'est fait aujourd'hui des ventes s'élevant à 3 boucauts de good refused à 6 cts, 1 de good admitted à 16 cts et de choice à 20 cts la livre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS—Deux steamers [illegible] arrivés depuis hier de l'Ouest. [illegible] rage, lesquels s'écoulent lentement, et les rapports ne sont que des prix en faveur des acheteurs, qui se tiennent à l'écart pour attendre de plus forts arrivages et conséquemment de nouvelles baisses dans les prix.

FARINE—Le marché est bien approvisionné de farine ; les détenteurs sont désireux de réaliser et les prix montrent une nouvelle baisse de 25 cts le baril. Ventes en baisse totale, depuis lundi, de $1 le baril. Ventes aux prix suivants : fine, $8 62 1/2 et $8 75, superfine $9 25 et $9 37 1/2, low extra $11 le baril.

PORC—Le marché en est dépourvu. Ventes de 50 barils à $37 le baril. Les ventes en détail ont lieu à $37 50 le baril.

SAINDOUX—Le marché en est presque dépourvu. Le lard en tierçons peut être coté à 33 cts, prime à 35 cts et en barillets à 35 cts la liv.

BACON—Nous avons encore à parler d'un marché calme et d'une demande limitée. 19 cts les épaules 23 1/2 cts les côtes [illegible], 25 cts les désossés, le jambon est rare et commande 28 à 37 cts [illegible]

MAIS—L'approvisionnement s'étant augmenté et les demandes ayant diminué, les prix deviennent plus faciles, ont subi une baisse de 10 cts le boisseau. Ventes : mélangé $1 15 le boisseau.

AVOINE—Marché bien approvisionné et calme, prix tendant toujours à la baisse et plus faibles que ceux d'hier. Ventes à 56 et 58 cts le boisseau.

SON—Les approvisionnements en sont faibles et les prix sont sans changement. Ventes à $1 40 les cent livres.

FOIN—Le stock de foin est peu de chose ; le prime de l'Ouest se vend à $30 le tonneau.

WHISKY—Le rectifié se vend $2 37 1/2 à $2 47 le gallon selon la marque et la preuve.

SACS EN [illegible]—Il n'y en a pas beaucoup sur le marché, ils se vendent 24 à 25 cts le neuf et 27 cts le [illegible] seconde main.

BURLAPS—Un lot de 3000 pièces s'est vendu à 25 cts la pièce.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE—Le stock, qui en est faible, est en grande partie entre les mains de commerçants qui en disposent à raison de 27 cts la yarde de toile en balles et 26 cts pour celle en rouleaux.

CHANDELLES—Le stock n'en est pas fort mais le marché est calme. Les star short weight se vendent 27 à 28 1/2 cts la livre.

CORDE D'EMBALLAGE—Le stock en est très faible. Ventes à 18 cts la livre.

Décédé hier, à l'âge de soixante ans, M. HILAIRE CAILLAT, né à Clamecy, département de la Nièvre (France). Tous ses amis et connaissances, et ceux de la famille Boudro, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Kerlerec, entre Amour et Bons-Enfants.

De la part de sa famille.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Tous les membres de la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle sont invités à assister aux funérailles de M. HILAIRE CAILLAT, décédé hier à quatre heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Kerlerec, entre Amour et Bons-Enfants.

Par ordre du Président,
17 nov — BOUR, secrétaire.

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Il a plu au G∴ A∴ D∴ l'U∴ d'appeler à lui le T∴ Ill∴ F∴ H. CAILLAT, 33e. En conséquence, tous les FF∴ S∴ G∴ Insp∴ G∴ 33e, du Rite Ecossais Ancien et Accepté, sous la juridiction du Sup∴ Cons∴ pour l'Etat Souv∴ de la Louisiane, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui à quatre heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Kerlerec, entre Amour et Bons-Enfants.

Par mandement.
17 nov. — E. REMY, 33e, G∴ Sec∴

A∴ L∴ G∴ D∴ G∴ A∴ D∴ L'U∴

Il a plu au G∴ A∴ D∴ L'U∴ d'appeler à lui le T∴ Ill∴ F∴ H. CAILLAT, 33e, Vén∴ M∴ de la T∴ R∴ L∴ St André No 6. Tous les FF∴ de cet atelier, ceux des LL∴ sous la juridiction du G∴ Cons∴ des 33 sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Kerlerec entre Amour et Bons Enfants.

Par mandement,
17 nov — G. CARRIERE, Secrétaire.

I. O. O. F.
Loge de l'Etoile Polaire No 19.

Tous les membres de la Loge et de l'Ordre sont invités à assister aux funérailles de F. H. CAILLAT, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure rue Kerlerec, à 4 heures P M.

Par ordre du N. G. — L. MARCHAND, Secrétaire.
17 nov

U. A. O. D.
Grove Persévérance No 7.

Tous les membres du Grove et de l'Ordre en général sont priés d'assister aux funérailles de F H CAILLAT, qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Kerlerec, entre Amour et Bons Enfants.

N. A. — L. LODS, Secrétaire.

Décédée hier, à deux heures du matin, VICTOIRE LAURE, fille de Amédée et de Céline de Barjac. Les parents et amis de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles, qui auront lieu ce soir à 4 heures, à la demeure, No 34 rue Esplanade, entre Chartres et Levée.

Nouvelle Orléans, le 17 novembre 1865.

Décédé hier, à huit heures et demie du soir, à l'âge de 26 ans, GUILLERMO ORIGIONI, natif de Collico, Italie. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à trois heures P. M. Le corps est exposé rue Dumaine, No 38.

De la part de ses enfants.

Décédé hier, à 2 heures P. M., LOUIS JULES LAUTIEN, âgé de 15 mois, fils de Louis Lautien et de Louise Adèle la Franchise. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, de bien vouloir assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 3 heures P. M. Le corps est exposé rue St-Claude, entre Ursulines et Bayou.

De la part de sa famille.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi, le 18 novembre, à 6 heures et demie précises du matin, à la cathédrale St Louis, en mémoire de feu JEAN CHATARD. Ses amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de son épouse. — 16nov—2t

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi 17 novembre, à huit heures précises du matin, à la cathédrale St Louis, en mémoire de feu EMANUEL RAPHAEL FAINFARK. Ses parents, amis et connaissances ainsi que ceux de son frère J. E. Vallé sont respectueusement priés d'y assister. De la part de son frère.

Les Lois de la Louisiane,
De 1804 à 1861, inclusivement.

Nouvelle Edition uniforme des Lois de l'Etat de la Louisiane, en deux volumes, à $6 le volume.

Les soussignés sont autorisés, par la Législature de l'Etat, à publier LES LOIS DE L'ETAT, [illegible] BLOOMFIELD & STEEL [illegible] AUTORITES DANS TOUTES LES COURS DE CET ETAT. [illegible] EDITION UNIFORME DES LOIS DE CET ETAT ET DU TERRITOIRE D'ORLEANS, de 1804 à 1861, inclusivement. Cette édition sera revue et préparée par Mr. HENRY J. LEOVY, du barreau de la Nlle-Orléans ; elle aura les AVANTAGES SUIVANTS [illegible]

BLOOMFIELD & STEEL, [illegible] Rue du Camp No [illegible]

AVIS.

La société J. H. ASHBRIDGE & NEPHEW ayant été dissoute par limitation, le 15 décembre 1865, [illegible] AU No 150 DE LA RUE DE LA COMMUNE, [illegible] J. H. ASHBRIDGE & CO [illegible]

Vente de sécurités américaines [illegible]

Marchandises pour ce marché.

Mr. GEORGE C. LAWRASON est chargé de [illegible]

J. H. ASHBRIDGE.
Nlle-Orléans, 16 novembre 1865.

VINS ! VINS !

En débarquement des navires "Persévérance et Félicie," de Bordeaux. [illegible]

A vendre par J. & J. TARDOS, 49 Vieille Levée.

CHAMPAGNE
PIPER HEIDSIECK.

En débarquement du steamer [illegible] de PIPER HEIDSIECK. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD, Jr. 38 et 40 Vieille Levée.

AVIS.

On DEMANDE [illegible]

Demande.

On demande quatre [illegible]

PLUMES EN OR !
PLUMES EN OR !
PLUMES EN OR !

En vente chez FRANCIS BOUVAIN, 62 rue Bourbon (à la Plume de Bronze.)

Le plus grand assortiment de PLUMES en or qui ait jamais été débarqué à la Nlle-Orléans.

☞ Ces plumes sont garanties, sur facture, de 24 carats et sont d'une durabilité incomparable.

☞ Ces plumes sont fabriquées par FOLEY, le seul fabricant consciencieux de ce continent.

☞ On peut obtenir ces plumes VERITABLEMENT BONNES, AU DETAIL, à prix fixe marqué en CHIFFRES CONNUS, ou à la douzaine, avec une déduction convenable. VENEZ EXAMINER L'ETALAGE !!! Vous pourrez essayer les plumes avant de les acheter, ou même les ECHANGER, si après quelques jours d'essai l'une d'elles ou la dureté des pointes ne convenaient pas.

FRANCIS BOUVAIN, PAPETIER ET IMPRIMEUR, 62 rue Bourbon, entre Bienville et Conti.
17 nov—8

PRODUITS DE CUBA.

CIGARES DE LA HAVANE, marques de choix, TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES, pour cigares et pipes, CIGARETTES de la MARQUE HONRADEZ, PICADURA, UN FORT STOCK CONSTAMMENT EN MAGASIN et à vendre par SOBRINO & FERRER, Rue Gravier, No 77.

CHANGEMENT DE MAGASIN

J'ai transporté mon magasin au No [illegible] de la rue [illegible] près le coin de la rue Lafayette. — F. E. FALLS.

AVIS.

On a besoin immédiatement, [illegible]

PHARMACIE A VENDRE
Pour Cause de Départ.

On propose de vendre UNE PHARMACIE située dans un des meilleurs quartiers du Deuxième District. Elle est très achalandée et dans une condition favorable. Pour de plus amples détails, s'adresser AU CAFE DE DANIEL, Rue d'Orléans, No. 177, En face le Marché Tremé.

PERDU OU EGARE.

Avis est par le présent donné qu'une application sera faite au Président et aux directeurs de la Banque [illegible] de la Nouvelle-Orléans, pour un nouveau certificat No 1081, daté le 30 novembre 1861, signé par W. [illegible], président, pour dix actions dudit fonds en faveur d'Adam Giffen, lequel a été égaré, perdu ou volé. — ADAM GIFFEN.

MESSAGER FRANCO-AMERICAIN.

Agent à la Nouvelle-Orléans, M. PETITJEAN, No 94 rue St Pierre.—On s'abonne chez lui aux éditions quotidienne, [illegible] et à l'édition hebdomadaire du journal.

2000 [illegible] — C. T. SURBECK, [illegible] rue du Camp.

DEMANDE D'OUVRIERES.

On demande de suite des bonnes PREMIERES EN ROBE [illegible] à Mme LEUSTINE, 167, rue du Canal.

A VENDRE.

DEUX ACRES DE TERRE, situés au-dessous d'Alger, [illegible] — HENRY NICKLAUSS.

MODES.

Mme ROBERT, précédemment rue du Canal No [illegible], a l'honneur d'informer ses pratiques [illegible]

BANQUE D'AMERIQUE.

Nlle-Orléans, 15 novembre 1865.

Avis est donné aux actionnaires que conformément à l'article 3 section 1re, de la charte de cette institution, une élection de treize Directeurs, pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau, [illegible] — AD. FORTIER, Caissier.

Collège de Spring Hill,
Près de Mobile, Alabama.

La réouverture des classes dans cet établissement [illegible]

—CONDITIONS—

[illegible] — L. CURIOZ, S. J.

Vins, Eaux de vie, Vermouth,

En débarquement des navires Armorique, de Marseille, et Robert Leonard, de Bordeaux. A vendre par les soussignés :

—Articles de Bordeaux—

100 barriques VIN ROUGE, [illegible] EAU DE VIE DE COGNAC [illegible] J. Denis, H. Mounié & Co. [illegible]

—Articles de Marseille—

[illegible] HUILE PLAGNIOL, MADERE, BURGUNDY PORT, SHERRY, VERMOUTH, BORDELAISE VIN rouge, VERMOUTH tout à fait supérieur, de la marque Noilly Prat & Co.

BEULE-TOUR & CO., 12 rue Conti.

Vin d'Oporto, Madère, Huiles, Bouchons, &c.

300 barriques Vin Burgundi Port
30 do Vin Madère
200 caisses Vermouth Noilly Prat & Co
300 do [illegible] Frontignan
700 paniers Huile Plagniol, 12 et 11 onces
25 balles (274 milliers) Bouchons assortis
50 caisses Capres, Olives et Cornichons
50 do Amandes de Languedoc
40 do Eau de fleur d'oranger.

En débarquement de la barque française ARMORIQUE arrivée de Marseille. A vendre par PIAGGIO FRERES, Rue Vieille Levée, Nos 62 et 64, entre les rues Bienville et Conti.

Vin Vin Fruits.

100 barriques vin rouge Clermont
[illegible]

En débarquement du navire ROBERT LEONARD, et du navire PERSISTANT arrivés de Bordeaux. A vendre par PIAGGIO FRERES, Rue Vieille Levée, Nos 62 et 64, entre les rues Bienville et Conti.

En débarquement du navire Ste Geneviève, du Havre :

DEUX boucauts FROMAGE de Gruyère et deux caisses de TRUFFES, [illegible] — HENRY VALETON & CO., 27, 29 et 31 rue Bienville.

AVIS.

Le public est prévenu que dans la nuit de samedi au dimanche dernier, les billets suivants ont été volés de chez M. Rousseau, à Jefferson City, savoir :

1o—Un billet de la somme de cinq mille six cent vingt huit piastres [illegible]

2o—Un billet de la somme de onze cents piastres [illegible]

3o—Un billet de M. [illegible], de la somme de quatre cent vingt piastres, [illegible]

4o—Un billet de Jean Marie Bartnet, de la somme de deux cents piastres, daté du 29 avril 1859.

5o—Un billet de M. Théophile Frechade, de la somme de trois cents piastres, daté du 24 août 1861.

Ces billets appartiennent au soussigné ; le public est prié de ne pas les négocier, attendu que le paiement en a été arrêté entre les mains des tireurs.

Nlle-Orléans, 7 novembre 1865. — FRANCOIS VERGEZ

CHANGEMENT DE DOMICILE
LA MAISON
LION & ANDREE

A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs de la Nouvelle-Orléans, et des alentours de la campagne qu'elle a transporté son magasin

173 ....RUE CANAL....... 173
(entre Baronne et Philippe,)

et elle continuera à recevoir par chaque steamer les dernières nouveautés de Paris.

[illegible] EVENTAILS ; [illegible] CORSETS ; PARFUMERIE des premières maisons de Paris.

—ON TROUVERA DANS LA MEME MAISON—

Un assortiment de BIJOUTERIE [illegible]

LA MAISON LION & ANDREE [illegible] CRAVATES ET FAUX COLS, [illegible] CHAUSSETTES, GANTS, CANNES, Parapluies, [illegible] PIPES et ARTICLES pour fumeurs, ARTICLES pour COIFFEURS, [illegible] SACS DE VOYAGE, &c, &c.

Maison de commission, à Paris [illegible]

En débarquement et à l'entrepôt
des navires ROBERT LEONARD et PERSISTANT de Bordeaux.

Vins rouges en barriques.
100 barriques CLAIRAC Bégué & Pellé
15 do MONTFERRAND, [illegible]
15 do St-EMILION.

Vins rouges en caisses.
200 caisses CLAIRAC, Bégué & Pellé
200 do St-LOUBES.

Vin blanc en caisses.
200 caisses VIN DE GRAVES, Bégué & Pellé.

Vinaigre de vin blanc.
20 barils TRIPLE, [illegible]

Bouchons.
10 balles de 10,000 [illegible]

Sardines à l'huile.
200 caisses de 1862, Thomasson & Co.

Du navire PERSISTANT, de Bordeaux.

Vins rouges en barriques.
25 barriques St-FOY, P. Lombard;
25 do NARBONNE;
25 do MONTFERRAND;
25 do COTES DE LORNOUX, J. L.
100 do CLAIRAC Bégué & Pellé;

Vins rouges en caisses.
100 caisses CLAIRAC, Bégué & Pellé;
100 do FRONSAC.

Sardines à l'huile.
100 caisses de 1862 de J. Pineau;
100 do do de Thomasson & Co.

A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr., 38 & 40 Vieille-Levée.

En débarquement du navire Robert-Léonard, venu de Bordeaux.

50 [illegible]

A vendre par HENRY VALETON & CO, 27, 29 et 31 rue Bienville.

150 caisses vermouth
NOILLY, PRAT & Co.

A vendre par OSCAR BERCIER & Co, 41 et 42 Vieille-Levée.

Guérison certaine des hernies.

Bandages [illegible], Pour hommes et pour femmes, A vendre par TIM. DOHERTY, rue du Camp No 28, au second.

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS.
Rue Carondelet, No 5, au premier.
FELIX GRIMA, AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.
T. O. STARK, NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES [illegible]

EDW. PILSBURY,
FACTEUR DE COTON —ET— MARCHAND-COMMISSIONNAIRE,
Rue Carondelet, No 12, Entre les rues Gravier et Commune.

A LOUER.

DEUX EXCELLENTS BUREAUX [illegible]

Confiserie de l'Opéra,
Angle des rues Bourbon et Toulouse.

J. HIMBERT annonce au public qu'il [illegible]

A VENDRE.

[illegible] — GABRIEL DE FERIET, [illegible]

A LOUER.

Dans la rue de l'Esplanade [illegible]

A. E. BLACKMAR,

Imprimeur de musique, facteur de pianos et importateur d'articles de musique, rue du Canal, numéro 167, [illegible] PIANOS PLEYEL [illegible]

AGENCE DE LA COMPAGNIE D'HUILE
MANHATTAN,
36 ... rue du Camp ... 36

Huile blanc de baleine, [illegible] Huile Manhattan, [illegible] — BOTHWICK & KNIGHT.

J. P. DILLINGHAM,
AVOCAT,
Bureau au coin des rues Camp et Gravier au-dessus de la Banque du Canal.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nouvelle Orléans, 13 novembre 1865.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'une assemblée générale des actionnaires [illegible] — LOUIS GASQUET, secrétaire.

En débarquement des navires Robert Léonard et Persistant, venant de Bordeaux :

200 caisses vin rouge St-Julien;
200 do vin blanc Haut Sauternes;
300 do vin rouge St-Julien;
[illegible]

A vendre par ANT. LANATA, 9 & 11, rue Jackson.

JACOB OTT, Entrepreneur,
Répare les Magasins et les Maisons de Résidence.
Fait et répare les Cuves.

[illegible]

CONFECTIONS,
Nouveautés.

REÇU par le steamer Alabama, venu directement de Liverpool, [illegible] Confections de drap, [illegible] dernier genre de Paris.

—Egalement—

Un grand assortiment de [illegible] — F. JACOB, coin Chartres et Dumaine.

Le Théâtre St Charles à vendre.

La Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, à qui appartient le Théâtre St Charles, offrira cette belle propriété en vente, à l'encan, le 20 décembre prochain.

Le théâtre est situé dans la partie la plus centrale et la plus commerciale de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la rue St Charles, entre les rues Gravier et Poydras. Le terrain sur lequel il est bâti a quatre vingt pieds de face à la rue St Charles, sur cent soixante-dix pieds de profondeur, [illegible]

L'édifice actuel a été construit sur le plan de l'ancien Théâtre St Charles, [illegible] expire le 30 septembre 1867.

Les conditions seront raisonnables. [illegible]

Par ordre du Board, WM S. BROWN, Secrétaire.

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle-Orléans et le Texas.

[illegible] — PIKE, LAPEYRE & BROTHER.

GRANDE VENTE DE CADEAUX
N. W. MANNING & Co.,
Au coin des rues Royale et Canal, NLLE-ORLEANS, LNE.
$100,000

[illegible]

—PLAN DE LA VENTE—

[illegible] — N. W. MANNING & Co.

A LOUER A BAIL.

[illegible]

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER. Pensionnat et Externat.

[illegible]

POUR DIX CENTS !
CALENDRIER
DE LA
PLUME DE BRONZE
Pour 1866.

Calculé avec un soin TOUT PARTICULIER pour la latitude et la longitude de la NLLE ORLEANS, [illegible] AVIS AUX CONTREFACTEURS.

A vendre en GROS et en DETAIL, par FRANCIS BOUVAIN, Papetier et Imprimeur, 62 rue Bourbon. A LA PLUME DE BRONZE.

En débarquement des navires ROBERT-LEONARD, FELICIE, PERSISTANT, de Bordeaux, et à vendre par OSCAR BERCIER & Co, 41 et 42 Vieille Levée.

VINS ET EAUX-DE-VIE

20 barriques vin COTES de BOURG et à EMILION.
100 barriques Vin SOUFFRON, LYQUEM et autres.
20 barriques vin LANDOL.
25 barriques vin ESTEPHE, et St EMILION.
200 caisses vin SOUFFRON, LION'S GRAND MEDOC, PAVILLON AMERICAIN, [illegible] CANTENAC, MARGAUX, [illegible] CHATEAU TREULON, [illegible] CHATEAU PAPE CLEMENT blanc et HAUT SAUTERNE.
20 barillets COGNAC, SUTTON & GOLDENBURG.
100 caisses VIEUX COGNAC, JNO LUC.
100 caisses FRUITS à L'EAU-de-VIE.
100 caisses SARDINES en 1/4 de boîte.
BOURBONS.

Compagnie de toits en Mica,
ETABLIE EN 1854.

[illegible] — F. HUMPHREYS, rue Royale, No 62.

[illegible] — HUEBERGER, [illegible]

A VENDRE.

Le contenu d'un BUREAU DE COURTIER DE COTON, [illegible]

Cannes.......Cannes.......Cannes.

A vendre, trois cent cinquante-huit (358) arpents de cannes à sucre [illegible]

Propriétés foncières

JUSTE FONTAINE, Courtier et agent, Passage de la Bourse, 50 [illegible]

A LOUER.

La belle MAISON, rue de Chartres, [illegible]

Maïs.
SEPT CENT CINQUANTE PANIERS, [illegible] — J. AVET.

Fromage.
MILLE FROMAGES [illegible] — J. AVET.

Riz.
CENT BARRIQUES [illegible] — J. AVET.

Raisins secs.
RAISINS LAYER [illegible] — J. AVET.

Gros.
SIX CENTS SACS [illegible] — J. AVET.

Sucre.
100 boucauts sucre [illegible] de Cuba — J. AVET.

Riz.
300 balles Rangoon [illegible] — J. AVET.

4000 DAMEJEANNES [illegible] — E. CASTENDYK.

100 [illegible] — E. CASTENDYK, rue du Camp No 51.

POUDRE,
PLOMB, CAPSULES.

[illegible]

AUX PLANTEURS ET SUCRIERS.

POUR LES FABRICANTS DE SUCRE. [illegible]

[illegible] CHARBON [illegible]

ALE & PORTER.

[illegible] Importateur [illegible] Porter [illegible]

C. H. CONRAD & FILS,
Rue Carondelet, No 27, Nlle-Orléans.

[illegible]

NOUS FERONS DES AVANCES sur les cotons expédiés à MM. RATHBONE BROS & Co de Liverpool, [illegible]

A. STEWART & CO.,
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, [illegible] No 4 rue Peters, [illegible]

SUCRE DE LA HAVANE.

SEPT CENT TRENTE [illegible]

S. WHITED & CO.,
FACTEURS DE COTON, ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES

[illegible]